



Institut Saint-Luc
Enseignement secondaire

7 chaussée de Tourmai
7520 Ramegnies-Chin

Ramegnies-Chin, le 13 novembre 2020

Concerne : organisation des semaines à venir

Madame, Monsieur, chère/cher élève,

La remise en question de notre organisation habituelle est bien entendu impactante et nous aurions tous préféré qu'il en soit autrement.

Nous avons eu à tenir compte des directives du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi des contraintes liées à notre enseignement technique et professionnel particulier et au fait qu'un élève sur quatre est interne à l'Institut.

L'organisation des cours en présentiel un jour sur deux est une décision qui a été concertée avec les différentes instances décisionnelles en prenant en considération ces différents facteurs. Elle aura pour mérite de ne pas éloigner durablement nos élèves de l'établissement puisqu'ils y passeront au moins 2 à 3 jours par semaine.

Ci-dessous, vous trouverez quelques dispositions organisationnelles supplémentaires :

- les élèves de **1^e et 2^e années** (cours maintenus sans restriction) qui ne sont pas internes viennent avec leur propre pique-nique.
- les élèves de **5^e, 6^e, 7^e années** (cours ce lundi 16/11): les élèves externes viennent avec leur propre pique-nique.
- les élèves de **3^e et 4^e années** (cours ce mardi 17/11) : les élèves externes viennent avec leur propre pique-nique.
- à partir du 18/11 les externes ont le loisir de continuer à venir avec leur propre pique-nique mais pourront pré-commander un sandwich et une bouteille d'eau pour le prochain jour de cours.

Seuls 2 lieux sont autorisés pour la **prise de repas** des élèves externes :

- * la salle de classe du dernier cours de la matinée (il est interdit d'aller et venir d'un local à l'autre)
- * ou les espaces extérieurs dans l'enceinte de l'établissement
- * il est donc interdit de manger dans les couloirs à tout moment de la journée (y compris aux récréations)

Quelques **rappels essentiels** sont également nécessaires :

- à l'intérieur des bâtiment et/ou quand la distance de sécurité ne peut pas être respectée, le port correct du masque (couvrant le visage du nez au menton) est obligatoire.
- prenez de quoi vous couvrir chaudement puisqu'il est conseillé d'aérer les locaux de manière régulière
- le prêt de matériel entre élèves est interdit puisqu'il peut être vecteur de contamination.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout contact utile et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chère/cher élève, l'expression de nos sincères salutations .

Pour l'équipe éducative,

Mr O Dewaele
Sous-directeur

Mr V Parotte
Directeur